

Traduction française de l'audio du Cheikh Bichr Ibn Fahd al Bichr

« Al Ummah bayna l-ghuluw wa l-Irjâ² »

Seconde édition

Traduction : umhamza
Relecture et correction : Oum Mou'âwiya



Note du traducteur

Louanges à Allah ! C'est Allah que nous louons, à Lui que nous demandons assistance, pardon et protection contre le mal de nos âmes et contre les mauvaises actions que nous avons pu commettre. Celui qu'Allah guide vers la bonne voie, nul ne peut l'égarer ; celui qu'Allah égare, nul ne peut le remettre dans la bonne voie. Nous témoignons que nul n'est en droit d'être adoré en dehors d'Allah, l'Unique sans associé, et que Muhammad est Son serviteur et Envoyé.

Le texte qui va suivre est la retranscription en langue française d'une *khutba* du cheikh Bichr Ibn Fahd Al Bichr, qu'Allah le préserve.

Nous avons fait de notre mieux pour traduire le plus fidèlement possible les propos du cheikh, cependant nous avons préféré ne pas retranscrire un court passage au tout début de la *khutba*, où il parle très brièvement du mois sacré de Ramadân et demande à Allah d'agréer leur jeûne, leurs prières etc.

L'usage répétitif de certains termes ou expressions est dû à la nature même de ce texte (retranscription d'audio) et au style de la langue arabe qui supporte les (nombreuses) répétitions à l'oral.

Nous espérons que ce modeste travail sera apprécié du public francophone et qu'il sera source d'invocations en faveur du cheikh pour qu'Allah le raffermisse et le préserve.

L'équipe de traduction

A propos de l'auteur[1]

Le cheikh Bichr Ibn Fahd Al Bichr est un savant saoudien (malheureusement encore peu connu des francophones) né en 1960 en Arabie où il fut professeur à l'université islamique d'*Ar-Riyâd* et où il obtint un doctorat.

Il a longtemps donné des cours à la mosquée Ar-Râjiẖî à Ar-Riyâd puis à son domicile lorsqu'il fut interdit de dispenser des cours à la mosquée par le régime saoudien.

Un aperçu des cours dispensés par le cheikh avant son arrestation :

- le samedi après *al 'ichâ²* : *Manâr as-sabîl* (*fiqh*),
- le lundi après *al 'ichâ²* : *Al ajurûmiyah* (grammaire) et *Al waraqât* (*fiqh*),
- le mardi après *al 'ichâ²* : *Manâr as-sabîl* (fiqh),
- le jeudi après *adh-dhuhr* : *Subul as-salâm* (*fiqh al aẖâdîth*) et *Fatẖ al majîd* (explication de *Kitâb at-tawẖîd*),
- le vendredi après *al jumu'a* : *tafsîr* et *Zâd al mi'âd* (as-*sîra an-nabawiya*).

Quelques-uns de ses audios disponibles sur internet :

- *Al kufr bi t-tâghût,*
- *Charẖ al wâjibât al mutaẖatimât,*
- *Charẖ nawâqid al islâm,*
- *Charẖ nadhm al ajurûmiyah,*
- *Charẖ nadhm al waraqâ*

Son opposition à l'entrée des Américains au pays *d'Al Haramayn* lui a valu une première arrestation dans les années 90 à la suite de laquelle il a été libéré… pour être de nouveau emprisonné sans chef d'accusation le 15/03/2007. Le cheikh est désormais libre après avoir été maintenu en détention arbitraire pendant plus de six ans dans des conditions déplorables.

L'équipe de traduction

[1] NDT : Cette courte biographie du cheikh est inspirée d'articles lus sur le site alkarama.org.

بسم الله الرحمن الرحيم

Louanges à Allah, nous Le louons, implorons Son aide et Lui demandons pardon. Et nous cherchons refuge auprès de Lui contre le mal suscité par nos âmes et nos mauvaises actions.

Celui qu'Allah guide, personne ne peut l'égarer et celui qu'Il égare, personne ne peut le guider. Et j'atteste qu'il n'y a d'autre divinité digne d'être adorée en dehors d'Allah, l'Unique, sans associé et j'atteste que Muhammad est Son Serviteur et Son Messager.
Il n'y a point de bien vers lequel le Prophète n'ait orienté la communauté (*Ummah)* et il n'y a point de mal contre lequel il ne l'ait avertie. Il l'a laissée sur une voie claire et droite de nuit comme de jour dont ne se détourne que celui qui est voué à la perdition.
Prières et salutations sur le Messager ainsi que sur sa famille et l'ensemble de ses Compagnons.

Ceci étant dit,

as salâmu llâhi 'aleykum wa rahmatuhu wa barakâtuh,

Ce qui va suivre, et je demande à Allah *'azza wa Jall* de bénir mes paroles - portera sur un thème très important à cette époque-ci. Un sujet primordial dans l'histoire de la communauté depuis qu'elle existe et jusqu'à ce jour. Et à l'heure actuelle, il est encore plus important et c'est pourquoi je le considère comme étant le moment le plus difficile de l'histoire de la *Ummah*. Ce sujet est : La *Ummah*, entre l'exagération et l'*Irjâ²*.

Beaucoup se demanderont sans doute la raison du choix d'un tel sujet.

Et je dis :

La communauté est aujourd'hui confrontée à un énorme conflit de méthodologie qui n'est pas moindre comparé à la lutte militaire menée contre elle**.** Le but de ce conflit est d'ébranler les constantes, corrompre les principes et détruire les fondements de la religion. Car le fait de faire dévier la communauté de son credo et de l'éloigner de la voie de son Prophète (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*), la détruira et la mènera à sa perte.

Il est connu que le Messager d'Allah (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*) a transmis le Message Divin, restitué le dépôt et donné le bon conseil à la communauté. Il a transmis l'intégralité de la religion et Allah lui a révélé le jour de *'Arafa*, lors du Pèlerinage d'Adieu, le verset suivant : ***« […] Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agrée l'Islam comme religion***

pour vous […] » (S.5 ; V.3)

Ainsi, la religion a été parachevée et le Messager du Maître des mondes l'a faite parvenir à la communauté. Et Allah 3azza wa Jall a enjoint à celle-ci d'accepter entièrement cette religion sans division, comme Il *'azza wa Jall* l'a dit dans le verset suivant : ***« Ô les croyants ! Entrez totalement dans l'Islam (as-silm) » (S.2 ; V.208)***

Et « *as-silm* » signifie ici « Al Islâm », c'est-à-dire entrez dans l'Islam pleinement, prenez tout de celui-ci et n'en disjoignez rien : que ce soit dans les croyances et les actes, ou les fondements (*ussûl*) et les ramifications (*furû'*) ou d'autres choses similaires…

Le Prophète (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*) a transmis la religion de façon distincte et très claire, sans rien laisser dans la pénombre comme il (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*) a dit : « Je vous ai laissé sur une voie claire de nuit comme de jour, ne s'en égare que celui qui est voué à la perdition. »[2]

C'est ainsi que la religion de la Vérité et la Parole juste est ce qui se trouve dans le Livre d'Allah Le Très Haut et la *Sunnah* de Son Messager (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*). Dès lors, tout ce qui les contredit, on ne le considère pas.

Ainsi nous vérifions toute parole qui n'est pas fondée sur le Coran et la Sunna, comme l'Imam Ibnu l-Qayyim a dit dans sa *Nûniyya*[3] :

Celui qui dit une parole différente de cela (Coran et Sunnah), nous la rectifions avec justesse et mesure

Si elle est en accord avec les paroles du Messager et ses actions, elle est déposée sur nos têtes telle une couronne

Dans le cas contraire, nous rejetons cette parole dite par quiconque quel qu'i soit

Ou si ce n'est pas clair nous nous abstenons et nous n'affirmons pas qu'elle contienne de la science ou une preuve.

Ceci est notre *Minhâj* et notre voie **!** La vérité est le Livre d'Allah et la *Sunnah* de Son Messager. Tout ce qui le contredit est caduc et tout ce qui est en accord est accepté. Celui qui s'oppose à ces déclarations sera rejeté, quel qu'il soit ; car la religion est tirée du Livre d'Allah et de la *Sunnah* de Son Messager, et le Coran et la *Sunnah* sont la référence (*al mîzân*)[4] avec laquelle les paroles et les actes sont évalués.

---

[2] NDT : Rapporté par Ahmad et Ibn Mâjah

[3] NDT : Il s'agit d'un poème qui se termine par la lettre « nûn ». *(Une traduction littérale a été privilégiée pour ces vers.)*

[4] NDT : *Al mîzân* signifie littéralement *« la Balance »*, ici il faut le comprendre dans le sens de l'évaluation, la référence, le critère déterminant

Maintenant, si cela est clair, voyez comment aujourd'hui les médias mènent de violentes attaques contre les principes d'*Ahlu Sunnah*. Certains de ces principes sont exposés en usant [à tort du verdict de] *takfîr* et avec exagération, tandis que d'autres sont [à l'inverse] faussés avec de l'*Irjâ²*.

Par conséquent, il est nécessaire d'expliquer et de clarifier ce point, et le refuge est auprès d'Allah le Très-Haut et il n'y a de force et de puissance que par Allah, l'Elevé, le Très Grand.

Le Prophète (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*) s'efforçait toujours d'expliquer et de clarifier la religion d'Allah et n'a jamais négligé cela, que cela soit sur l'exagération ou sur le laxisme : il a expliqué, désapprouvé, enseigné et corrigé.

L'Exagération (*al ghuluw*) :

Il (*3aleyhi salâtu wa salâm*) désapprouvait même l'exagération dans les expressions et blâmait quiconque outrepassait la vérité avec laquelle il était venu, même dans la parole, par exemple lorsque certaines personnes lui disaient : « *Mâ cha Allah wa chi²t* » *(Comme Allah et toi l'avez voulu)*, il disait alors : « Non, dites « *mâ cha Allah thumma chi²t* » » (*Comme Allah l'a voulu, puis comme toi l'as voulu*).
Et quand d'autres personnes disaient : « *Ya Sayidina wa ibn Sayidina* » *(Ô notre Maître et fils de notre Maître)*, il leur répondait: « Ô hommes ! Dites ce que vous avez à dire et ne laissez pas le diable vous induire en erreur. Je suis Muhammad le serviteur d'Allah et Son Messager. Je n'aime pas le fait que vous me mettiez dans une position plus élevée que celle où Allah m'a placé.»[5]

Lorsque les gens faisaient preuve d'exagération dans la pratique d'actes d'adoration, il (*3aleyhi salâtu wa salâm*) disait : « Faites seulement ce que vous êtes capables de faire, car Allah ne se lasse pas [de donner des récompenses] jusqu'à ce que vous soyez lassé [d'effectuer des bonnes oeuvres]. »[6]. Aussi, il a dit : « Cette Religion est facile et il n'y a pas de rudesse en elle sauf pour celui qui s'est [délibérément] surchargé. »[7]
Lorsque certains Compagnons décidèrent de renoncer au mariage, il le leur interdit formellement et leur ordonna de réunir le nécessaire pour se marier…
Voici ce qui concerne l'exagération (*al ghuluw*).

En ce qui concerne maintenant le laxisme, la négligence (*taqsîr*) :

Le Prophète (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*) a fixé des limites que l'on ne doit pas abaisser. Ainsi, il a coupé la main du voleur, lapidé les personnes s'étant rendues

[5] NDT : Hadith rapporté par Ahmed et Nassâ²î (*as-sunan al kubra*)

[6] NDT : Hadith rapporté par Al Bukhârî (43) et Muslim (785). *Dans une autre version il est dit :* « …et l'acte le plus aimé d'Allah est celui qui consiste à faire régulièrement, même si c'est peu ».

[7] NDT : Hadith rapporté par al Bukhârî (39) et Muslim (2816)

coupable d'adultère, fait exécuter les assassins, levé les armées, combattu les mécréants, exécuté les apostats et leur a appliqué les lois d'Allah le Glorieux et Majestueux.

Chers frères, la dérive vers ces deux tendances (*al ghuluw et al Irjâ²*) est apparue très tôt à l'époque des Compagnons (qu'Allah les agrée).

L'exagération (*al ghuluw*) s'est produite vers la fin du temps des Califes bien-guidés avec les *khawârij* ; et il sera dit plus tard si Allah le Très-Haut le veut, quelques mots importants à leur sujet.

Ils avaient de l'exagération dans la (compréhension) de la religion d'Allah qui fut telle qu'ils déclarèrent mécréant 'Ali (qu'Allah l'agrée). Et les *khawârij* sont unanimes quant à l'excommunication de 'Ali ainsi que de beaucoup d'autres Compagnons qui ont été témoins des discordes qui eut lieu en ce temps-là.

L'*Irjâ²*, quant à lui, s'est manifesté à la fin de l'époque des Compagnons, c'est-à-dire après la période des califes bien-guidés, après la discorde d'ibn Ach'at qui s'est produite avec Al Hajjâj ibn Yûssuf.

Ainsi, qu'est-ce qu'*al ghuluw* et qu'est-ce que l'*Irjâ²* :

Il convient de noter que les erreurs, les glissements et les déviances chez les *ghulât* et chez les *murji²a* se situent dans la compréhension de « *al Imân* » (la foi).

Comment définir « *al imân* » et « *al kufr* » (la mécréance) ?

Ceci est une vaste question liée à la croyance ; je pense qu'il s'agit d'une des plus importantes questions de ce bas-monde et de l'au-delà, car il en va du bonheur ou du malheur d'une personne et par conséquent, la question de son appartenance à Islam ou de sa mécréance. C'est un problème épineux qui est source de polémiques [à la fois] récentes et anciennes.

Le critère déterminant *(al mîzân*) dans une situation afin de savoir si elle contient ou non de l'exagération (*ghuluw*) - ne doit pas être les déclarations des gens, ni celles des journaux et des écrivains, ni les positions contradictoires des savants du mal ; mais la seule référence valable pour cette affaire est le Livre d'Allah et ce avec quoi le Messager (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*) est venu.

Dès lors, tout ce qui est ajouté à ce avec quoi est venu le Messager (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*) est de l'exagération, même si cela ne concerne ne serait-ce que les ablutions. Le Prophète (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*) a d'ailleurs dit à ce sujet *:* « Trois fois de ces choses, tels sont les ablutions, celui qui fait plus que cela aura mal agi et commis une injustice. »[8]

---

[8] NDT : Hadith Rapporté par Ahmad, Nassâ²î et Ibn Mâjah

Il en est de même de celui qui néglige ce avec quoi le Prophète (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*) est venu, celui-ci est blâmé même si cela ne concerne que les ablutions, il (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*) a certes dit : « Malheur aux talons devant le feu. »[9]

Telle est la référence avec laquelle on évalue si une affaire comporte une exagération, un ajout, un manquement ou un laxisme : c'est le Livre d'Allah et la *Sunnah* de Son Messager (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*) et non les propos des hommes.

En outre, *al ghuluw* signifie le dépassement des limites, c'est-à-dire [le fait d'] aller au-delà de ce qui est permis. L'eau est à l'origine stable, si on la met sur le feu, elle bout. C'est l'ébullition qui est en surplus, l'eau déborde de son emplacement. *Al ghuluw* est donc un excès dans la religion, c'est-à-dire un dépassement dans ce avec quoi le Messager d'Allah (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*) est venu.
Al ghuluw serait apparu du temps de 'Ali (qu'Allah l'agrée) et certains disent vers la fin du temps de 'Uthmân (qu'Allah l'agrée).

Aussi, il existe plusieurs types d'exagération, mais expliquer toutes ses formes et les approfondir serait trop long, c'est pourquoi nous aborderons seulement, inchaAllah, les points les plus importants.

Les types d'exagération majeurs:

1- l'exagération apparaissant à travers l'erreur et l'éloignement dans la compréhension ou la pratique de la religion, même si cela ne concerne qu'un détail ; comme par exemple lorsque le Prophète (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*) chargea Ibn 'Abbâs de ramasser des petits cailloux de la taille des pois chiches, et lui dit : « Seulement comme cela, méfiez-vous de l'exagération (dans la religion), car vos prédécesseurs ont été détruits par l'excès dans la religion. »[10]

Ainsi, dans ce genre de cas, l'exagération naît de la méconnaissance de la religion, comme c'est le cas par exemple, de la doctrine des *khawârij*.

Un exemple simple d'erreur dans la pratique de la religion est celui de ces personnes

---

[9] NDT : « Malheur aux talons *[mal lavés pendant les ablutions]* devant le feu *[lorsqu'ils seront exposés au feu de l'Enfer]*. » Hadith rapporté par Muslim

[10] NDT : Ce hadith est rapporté par Ahmad et Nassâ²î
Le Prophète (sws) avait demandé à Ibn 'Abbas de ramasser des cailloux pour la lapidation des stèles, de la taille de pois chiches et il lui a dit « *seulement comme cela* », c'est-à-dire pas plus gros que des pois chiches pour ne pas être dans l'exagération. Or à notre époque, certaines personnes ne ramassent plus des cailloux de la taille de pois chiches mais vont jusqu'à lancer leurs sandales sur les stèles et ceci est une erreur de compréhension dans la pratique de la religion.

qui vont jusqu'à jeter des sandales lors de la lapidation des stèles (*Jamarât*). Il s'agit d'une faute dans l'application d'une prescription légale qui a conduit à cet abus lors de cette pratique de la lapidation des stèles.

Par ailleurs, on entend souvent le mot « *khawârij* » et certaines personnes visent par cette appellation certains individus parfois à juste titre mais parfois injustement, de façon calomnieuse et sans fondement.

Quelle est donc l'idéologie des *khawârij* et quelle est la différence entre les *khawârij* et *Ahlu s-Sunna wa l-Jamâ'a* ?

Les *khawârij* sont des individus qui sont apparus au temps de 'Ali (qu'Allah l'agrée), et les germes du *kharijisme* se sont opposés au Messager d'Allah (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*) lors du partage du butin[11]. Le Prophète (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*) a beaucoup mis en garde contre ce groupe et a ordonné de les combattre, il informa ceux qui étaient sur la bonne voie, au temps des Compagnons (qu'Allah les agrée), que lorsque surviendrait la *fitna*, ce sont eux qui combattront les *khawârij* et cela fut le cas de 'Ali (qu'Allah l'agrée).

Quelle est donc la croyance des *khawârij* sur la question de la foi et en ce qui concerne la mécréance? Quelles sont les caractéristiques claires qui permettent de les distinguer des autres ? Celui qui porte en lui ces caractéristiques est considéré comme *khârijî* et celui qui ne les porte pas en lui n'est pas *khârijî*, et s'il est appelé à tort *khârijî*, ceci est vain et est un mensonge clair.

La définition de la foi (*Al imân*) selon les *khawârij* :

Ils estiment que la foi se compose de la croyance (*i'tiqâd*), la parole (*qawl*) et des actes (*'amal*). Ceci est, jusque-là, semblable à la définition de la communauté de la *Sunnah* et du consensus. Cependant, ils pensent que la foi est un bloc complet, indivisible, ne se subdivisant pas en plusieurs branches. Ainsi celui qui en néglige une composante devient alors, pour eux, apostat (*murtadd*) mécréant (*kâfir*).
Et c'est sur ce point qu'ils diffèrent de *Ahlu Sunnah wa l-Jamâ'a* car *Ahlu Sunnah* voient également la foi comme étant composé de la croyance, la parole et les actes (*i'tiqâdun wa qawlun wa 'amal*). Néanmoins, la foi possède plusieurs branches dont certaines, si elles sont délaissées, détruisent l'Islam et constituent une apostasie. D'autres si elles sont délaissées, constituent une perversion ainsi qu'une désobéissance sans pour autant que son auteur sorte de l'appellation de la foi. Et c'est précisément ce deuxième point qui fait défaut aux *khawârij* et qui les différencie d'*Ahlu Sunnah wa l-Jamâ'a*.

---

[11] NDT : Il s'agit de Dhul Khuwaysirah at-Tamimi qui vint au Prophète (sws) lors du partage du butin et dit : « *Ô Prophète, sois équitable !*». Le Prophète (sws) dit : « *Malheur à vous ! Et qui est juste si je ne suis pas juste ?...*» (Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim).

Sur cette base, les *khawârij* considèrent un individu ayant commis un péché majeur, comme étant mécréant (*kâfir*) car pour eux, la foi est un et non subdivisé. Donc dès qu'une personne délaisse un des devoir qui lui incombent ou commet un *munkar* parmi les *munkarât*, elle devient alors mécréante aux yeux des *khawârij*. Ceci est l'une règle de leurs règles de base : *Si cet individu est considéré comme mécréant, ses biens et son sang sont licites dans ce bas-monde ; et dans l'Au-delà, il demeurera pour toujours dans le feu.* Et ceci est l'idéologie des *khawârij* par rapport à la foi et par rapport à la mécréance; si une personne se rend coupable d'un péché majeur que ce soit par l'accomplissement d'un acte répréhensible parmi les péchés majeurs ou en délaissant l'une des obligations, alors il est considéré comme étant un mécréant apostat. Telle est la première caractéristique de l'idéologie des *khawârij*.

La deuxième caractéristique est qu'ils rendent licite le sang du musulman dès lors qu'il commet un grand péché, ils rendent également licite le sang de ceux qui les contredisent (*mukhâlifîn*). Celui qui ne partage pas leur opinion et ne fait pas le *takfîr* du fornicateur, du voleur, de celui qui pratique l'usure ou du buveur d'alcool ; et qui en somme ne rend pas mécréant le pécheur, alors il devient un opposant et donc un mécréant.

Donc :
1- selon eux, ils considèrent mécréant celui qui commet un grand péché et celui qui ne partage pas leur avis sur cette question est également mécréant.
2- ils rendent licite son sang et ses biens,
3- ils le condamnent à l'Enfer pour l'éternité.
Celui qui réunit ces trois critères est un *khârijî*.

Quelle est la position d'*Ahlu Sunnah wa l-Jamâ'a* sur ce sujet ? :

Ahlu Sunnah considèrent la foi (*al imân*) comme étant la croyance, la parole et les actes, donc composé de 3 piliers. Cependant la foi peut se diviser en plusieurs branches[12] et en elle, il y a des fondements.
Celui qui délaisse les bases de la religion (*ussûl ad-Dîn*) est un apostat, par exemple celui qui abandonne complètement la prière est un mécréant d'après *Ahlu Sunnah*. Et la prière est un des fondements les plus importants. Mais il y a certaines choses, pour *Ahlu Sunnah*, qui lorsqu'on les commet ne rendent pas mécréant : ce sont les grands péchés (*kaba²ir).*

Il existe donc des annulatifs (*nawâqid*) de la religion et des péchés qui diminuent [la religion] sans pour autant l'annuler. A titre d'exemple, selon *Ahlu Sunnah*, celui qui fornique, vole, boit de l'alcool ou pratique l'usure est un pécheur désobéissant qui, le Jour du Jugement, aura mérité un châtiment. Il (gloire et pureté à lui) le châtiera s'Il le veut de même que s'Il le veut, Il lui pardonnera. Nous ne considérons pas qu'il restera éternellement dans le feu ni qu'il est sorti de [la sphère de] l'Islam.

---

[12] NDT : Le Prophète (sws) a dit : « *la foi (al Imân) est composée de plus de soixante-dix branches, le plus haut degré est d'attester «* lâ ilâha illa lâh *» et le plus bas est le fait d'enlever une chose nuisible sur le chemin* », (rapporté par At-Tirmidhi, Bukhârî et Muslim).

Sur ce principe, *Ahlu Sunnah wa l-Jamâ'a* émet un certain jugement concernant une personne qui commet un annulatif et un verdict différent pour celui qui se rend coupable d'un grand péché.
Celui qui commet un grand péché demeure musulman même si sa pratique de l'Islam est défaillant ; il n'est pas exclu [de la sphère de] de l'Islam et n'est pas mécréant. Si Allah le décide, il sera puni par le feu mais pas éternellement et si Allah le décide, Il lui pardonne. Mais son sang et ses biens ne sont pas licites, à moins qu'il ne commette une turpitude ou une désobéissance dont le jugement légal est la peine de mort comme par exemple lorsqu'un homme marié se rend coupable d'adultère ou celui qui a tué une personne et dont les parents de la victime souhaiteraient en compensation [l'application du] talion (*Qissâs*), dans ces cas-là c'est un tout autre jugement.

Toutefois, pour *Ahlu Sunnah wa l-Jamâ'a*, quiconque commet un des annulatifs de l'Islam aura mécru et deviendra un apostat. Ces annulatifs sont nombreux, les juristes musulmans les ont décrits dans le dernier chapitre du Fiqh qu'ils appellent « *Bâb Hukm al Murtadd* ».
Les plus connus, que le cheikh Mohammed ibn Abdel Wahhâb (qu'Allah lui fasse miséricorde) a énumérés, sont au nombre de dix, parmi lesquels on trouve:

- le Chirk Akbar,
- le fait de placer des intermédiaires, entre Allah et Ses serviteurs, qu'ils invoquent et auxquels ils demandent l'intercession : [un tel individu] est mécréant d'après le Consensus (*ijmâ'*) comme l'a exposé Ibn Taymiyya,
- le fait de renier le Messager (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam)* ou une partie de ce avec quoi il est venu,
- le fait de prendre une autre base de jugement que ce avec quoi le Messager (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam)* est venu,
- le fait d'aider, soutenir les mécréants contre les musulmans,
- la pratique de la sorcellerie, etc.

Toute personne qui se rend coupable d'une de ces choses est dès lors considéré comme étant mécréante.
Néanmoins, lorsqu'il s'agit d'une personne précise - parmi les gens du commun - avant l'excommunication d'un individu spécifique, il faut que les conditions soient remplies et que l'empêchement (*mâni'*) au verdict de *takfîr* soit levé.

Concernant la condition :
Il faut que la preuve (*al hujja*) lui soit établie, que la science lui parvienne, qu'il sache que cette affaire qu'il a commise est de la mécréance, que l'acte qu'il commet est interdit par la *Chari'a*.

Quant à la levée de l'empêchement :
Il ne faut pas qu'il soit ignorant, ni qu'il ait une mauvaise interprétation (*muta²awil*), ni qu'il ait commis une erreur ni qu'il soit contraint. Ces quatre points constituent les empêchements interdisant de prononcer le verdict du *takfir* sur un individu.

- Tout d'abord, l'individu ne doit pas être ignorant. Ainsi si une personne se convertit

en Chine, par exemple, puis qu’on lui vient et on lui dit « prie ! » Et il dit « *la prière n’est pas obligatoire* ». Cet individu n’est pas mécréant par sa simple parole « *la prière n’est pas obligatoire* » mais il doit être informé qu’il est ignorant et que la prière est obligatoire, étant l’un des piliers de la religion. Et si malgré tout il persiste, alors il est considéré comme étant un apostat (*murtadd*). Voilà ce qui concerne l’ignorance.

- Concernant la mauvaise interprétation : un exemple s’étant réellement produit : des Compagnons d’entre les Compagnons du Messager d’Allah (*salla Allahu ‘aleyhi wa sallam*) avaient participé à la bataille de Badr, c'est-à-dire que ce sont les meilleurs hommes, car les meilleurs hommes de cet *Ummah* sont en effet les gens de Badr.
Ils avaient mal interprété la Parole d’Allah: ***« Ce n'est pas un pêché pour ceux qui ont la foi et font de bonnes oeuvres en ce qu'ils ont consommé (du vin et des gains des jeux de hasard avant leur prohibition) pourvu qu'ils soient pieux (en évitant les choses interdites après en avoir eu connaissance) et qu'ils croient (en acceptant leur prohibition) et qu'ils fassent de bonnes œuvres (…). »*** (Sourate al-Mâ²idah ; v.93)
Ils avaient mal interprété ce verset et burent du vin pensant que sa consommation était devenue licite. Ce fut à l’époque de ‘Omar (*qu’Allah l’agrée*) et lorsqu’il eut appris cela, il rassembla les Compagnons et leur demanda conseil. C’est alors que ‘Ali lui dit : « Invite-les à se repentir et s’ils persistent [malgré cela] alors tue-les (ils auraient apostasié) et s’ils se repentent, applique-leur la peine réservée au buveur de vin (80 coups de fouet). » ‘Omar les rappela donc à l’ordre et ils se repentirent.
Ils pensaient que le fait d’avoir cru en la Prophétie du Prophète (*salla Allahu ‘alayhi wa sallam*), le fait d’avoir émigré, d’avoir participé avec le Messager d’Allah à la bataille de Badr et d’autres batailles leur autorisait l’alcool selon ce verset qu’ils ont mal interprété. ‘Omar leur enseigna alors : « Si vous étiez pieux (*muttaqi*), vous n’auriez pas bu de vin». La compréhension de ‘Omar est la véritable compréhension. Et la compréhension de ces Compagnons fut erronée, pourtant, les autres Compagnons ne l’ont pas rendu mécréants immédiatement, mais ils ont parlé en leur présentant des preuves et ont constaté qu’ils avaient commis une erreur d’interprétation. Voici le deuxième point.

- Le troisième point est l’erreur. C’est-à-dire, lorsque l’individu au lieu de dire une parole en dit une toute autre [lapsus] par erreur. Par exemple l’histoire de l’homme qu’a évoqué le Prophète (*salla Allahu ‘alayhi wa sallam*) qui a perdu son chameau et fut désespéré. Il s’endormit puis à son réveil, il trouva son chameau en face de lui. Pris de joie, il dit : « *Ô Allah, Tu es mon serviteur et je suis Ton Maître* ». Il s’est trompé à cause de sa grande joie. Cette parole, si un individu l’avait dite volontairement, intentionnellement alors il serait devenu un apostat. Mais cet homme a fait un lapsus et voulait dire : « *Ô Allah, Tu es mon Maître et je suis Ton serviteur* », il a dit tout le contraire et cet homme n’est donc pas mécréant.

- Le quatrième point est la contrainte. A titre d’exemple : lorsqu’un individu est pris et est torturé jusqu’à ce qu’il [soit forcé] d’insulter le Messager (*salla Allahu ‘aleyhi wa sallam*) et s’il insulte le Messager : ceci ne sera pas de la mécréance, à l’exemple de ce qu’a fait ‘Ammâr ibn Yâssir à propos duquel fut descendu le verset : ***« Quiconque a renié Allah après avoir cru... - sauf celui qui y a été contraint alors que son coeur***

demeure plein de la sérénité de la foi - mais ceux qui ouvrent délibérément leur coeur à la mécréance, ceux-là ont sur eux une colère d'Allah (…). » (Sourate an-Nahl ; v.106) [Les personnes qui se rendent coupables de mécréance sous la contrainte (*comme dans les conditions précitées*) ne sont pas mécréantes.]

<u>Ainsi mes frères, que dit le *madhhab* d'*Ahlu Sunna wa l-Jamâ'a* ? :</u>

Celui qui s'abstient de déclarer mécréant un individu qui aurait commis un grand péché mais le rend mécréant pour un des annulatifs de la religion, alors il appartient à *Ahlu Sunnah*, même si ses adversaires et ses ennemis prétendent qu'il est un *khârijî*, et leur affirmation est fausse.

A l'inverse, celui qui dit concernant une personne commettant un grand péché - [tel] le fornicateur, le voleur, le buveur d'alcool etc – qu'elle est mécréante vouée à demeurer éternellement dans le Feu, celui-là est un *khâriji*.

Toujours est-il que ce sujet en question, *al ghuluw*, provient d'une erreur dans la compréhension de la religion. Les *khawârij* l'ont en effet mal comprise. Mais de quelle manière ?

Ils se sont basés sur quelques versets du Livre d'Allah-qui menacent le pécheur d'être châtié (*al wa'îd*). Et ils ont cru que cette croyance était erronée, ils ont cru qu'Allah ne s'abstient pas de réaliser Sa menace. Telle Sa (*subhânahu wa Ta'âlâ*) Parole : ***« Quiconque tue intentionnellement un croyant, Sa rétribution alors sera l'Enfer, pour y demeurer éternellement...»*** (Sourate an-Nissa ; v.93)
Ils disent : « *Ceci est une menace (al wa'îd) et Allah ne manquera pas de l'exécuter. Alors, tout individu qui commet cet acte (l'assassinat) est mécréant, [parce que seul le mécréant demeure éternellement en Enfer]* ».
Et ceci est une erreur dans la compréhension de la religion. Quelle en est la cause?

La raison est qu'ils ont interprété leur religion selon leur propre compréhension ; bien qu'ils ne soient pas savants mais de simple lecteurs ; à l'instar d'une personne qui prend le Coran entre ses mains et interprète en fonction de ce qui lui vient à l'esprit, il prend recueil authentique d'*al Bukhârî,* lit quelques récits et interprète selon sa compréhension… Ils n'ont pas pris la connaissance des Compagnons. C'est pourquoi l'Imam Ibnu Kathîr a rapporté, dans *Al Bidâya wa An-Nihâya*, une parole étonnante et fabuleuse mes frères qu'Ibnu 'Abbâs a dite à 'Omar : Omar ibn al Khattâb lui dit : « Comment la Ummah peut-elle être divisée alors que son Seigneur est Unique, sa Religion est une et son Livre est un ? Le Seigneur est Allah, le Livre est le Coran et la Religion est l'Islam. Pourquoi y a-t-il alors des divergences ? ». Et qu'a répondu Ibnu 'Abbâs (pour qui le Prophète (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*) a invoqué Allah afin qu'Il lui permette de comprendre la religion et d'apprendre l'interprétation [des textes]) ? Il (qu'Allah l'agrée) répondit : « S'ils comprennent le Coran en opposition avec notre compréhension, c'est à ce moment-là qu'ils divergeront. Et s'ils sont en désaccord, ils se combattront.» Et 'Omar approuva ses propos.
J'attire votre attention sur la phrase : « S'ils comprennent le Coran en opposition avec

notre compréhension » c'est-à-dire en opposition à ce que les Compagnons ont compris.

Le Prophète (*salla Allahu 'alayhi wa sallam*) n'a pas uniquement transmis les termes de l'Islâm, non, il a transmis les mots, leur signification et la compréhension s'y rapportant.
Sur ce sujet, les musulmans s'accordent à dire que le Messager (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*) a transmis les termes du Coran ainsi que les termes prophétiques tout comme il a expliqué les significations. Il n'a pas laissé les Compagnons dans la confusion, il leur expliqua et leur enseigna.

C'est pourquoi le cheikh *al Islam* Ibnu Taymiyya (*qu'Allah lui fasse miséricorde*) a dit : « Aucune divergence d'opinion n'est connue dans la croyance des Compagnons ». Absolument aucune.
Les Compagnons s'accordaient sur les fondements de la religion (*Ussûl ad-Dîn*), même s'ils avaient des divergences en ce qui concerne certaines ramifications comme par exemple : est-ce que le Prophète (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*) a vu ou non son Seigneur lors d'*al Isrâ²* (voyage nocturne) ? Pour certains, la réponse est oui. Il y a donc une divergence même entre les Compagnons (qu'Allah les agrée). Bien que certains *muhaqiqîn* concilient les différents témoignages [des Compagnons] et ne voient pas de divergences sur cette question.

Ainsi, les *khawârij* se sont trompés de par leur ignorance concernant la religion islamique. La croyance correcte consiste à dire qu'il fait partie des qualités d'*Al Karîm* de ne pas rompre Ses promesses. Lorsqu'Il promet une chose alors Il respecte Sa promesse. Cependant, en faisant preuve de Grâce et de Bonté, Il peut décider de ne pas réaliser ce dont Il les a menacés.

Il faut bien garder à l'esprit la chose suivante : [le nom d'Allah] *Al Karîm*, le Noble, ne rompt jamais Ses promesses, s'Il promet, Il respecte, s'Il dit « *Celui qui fait ceci, Je lui donnerai cela* » croyez bien qu'Il respectera Sa promesse. Mais, *Al Karîm* du fait de Ses qualités (attributs), Il pardonne lors de l'échéance et est Bienfaisant et bien au-delà. Et cela ne signifie pas que l'on n'observe pas Sa promesse, mais cela est une louange ainsi qu'une bonne caractéristique et ceci est le secret de l'erreur de ce groupe, les *khawârij*.

Passons à la deuxième catégorie de types de *ghuluw* : il s'agit d'un type dangereux et très répandu à notre époque. Il n'est pas aussi long en termes de danger que le premier. C'est l'exagération dans le culte, la sanctification (*taqdîs*) et la vénération (*ta'dhîm*) d'être humain.

Cette exagération existait déjà, au début de l'histoire, du temps de Nûh (*'aleyhi as-salâm*). Ce fut la sanctification (*taqdîs*) de certaines personnes parmi la descendance d'Adam, ils ont élevé leur position bien au-dessus de leur propre personne et exagéré à leur encontre. Ainsi, cela a par la suite conduit à des déviations dans la religion, menant à l'associationnisme et à la mécréance, comme cela a été fait avec *Wadd*,

Suwâ' et *Yaghûth*.

D'ailleurs, l'imam al Bukhârî (qu'Allah lui fasse miséricorde) a relaté dans son recueil authentique qu'Ibn 'Abbâs (qu'Allah l'agrée) rapporte que ces personnes étaient des hommes pieux et qu'ils étaient issus du peuple de Nûh̲ (*'aleyhi as-salâm*). Lorsqu'ils moururent, leur peuple les pleura. Alors, Chaytân vint au peuple de Nûh et leur embellit et les incita à les représenter dans des endroits spécifiques, de cette façon ils se souviendraient d'eux et accompliraient ainsi plus d'adorations pour Allah. Puis, lorsque cette génération disparut, [il s'avéra que] la génération suivante ignorait tout de ces idoles ; Chaytân leur chuchota alors que leurs pères sollicitaient ces personnes afin d'obtenir la pluie et repousser le malheur. Dès lors, ils se mirent à les adorer en dehors d'Allah et commirent ainsi l'associationnisme.

Y'a-t-il une chose similaire à notre époque ?

Oui. Dans de nombreuses terres du monde islamique, nous nous pouvons [malheureusement] constater la sanctification de ce qu'ils nomment « *Awliya* » et « Saints », bien que ces individus soient morts, enterrés et qu'ils n'entendent rien et ne voient rien. Ils sont glorifiés et leur position est surélevée. Et certaines personnes ont exagéré à leur encontre et les adorèrent en dehors d'Allah. Ils leurs détournèrent de nombreuses adorations [réservées exclusivement à Allah] comme par exemple tourner autour de leurs tombes[13], ils sacrifient pour eux, ils leurs consacrent des vœux, s'adressent à eux en leur demandant de les secourir lorsqu'ils rencontrent des difficultés et les sollicitent en dehors d'Allah.
Les *rawâfid̲* (rafidites) sont un exemple explicite en la matière dans la vénération des gens ainsi que les Soufis qui sont un exemple clair, et sont répandus dans le monde islamique de l'Est à l'Ouest.

Cependant, que craignons-nous pour la jeunesse islamique, la jeunesse de l'éveil ?

La sanctification des personnes a commencé à s'introduire subtilement chez certains parmi la jeunesse à travers ce qu'on dénomme par la terminologie « le soufisme contemporain » (*as̲-s̲ufiyya al mu'âs̲ira*) ou encore, « l'infaillibilité sous-entendue » (*al 'is̲ma ad̲-d̲imniyya*) [accordée à certains].
Ainsi, il existe des icônes parmi les prédicateurs ou les savants, qui ont une haute position, une certaine notoriété, un public et des suiveurs. Et certains de ces suiveurs exagèrent les concernant au même titre que certains suiveurs fanatiques des écoles de jurisprudence exagèrent envers leurs imams, comme certains hanbalites exagèrent en défendant avec acharnement le *madhhab* de l'imam Ahmad, comme certains chaféites défendent avec acharnement le *madhhab* de l'imam Ach-Châfi'i, certains malékites le *madhhab* de l'imam Mâlik, certains hanafites le *madhhab* de l'imam Abû Hanîfa, etc.

Ils ont surélevé la position de ces savants et de ces symboles et ne supportent pas le fait que l'on dise : « *le cheikh a fait une erreur* » ou « *dans tel sujet, son avis n'était*

[13] NDT : le cheikh fait un parallèle avec la pratique des circumambulations (*t̲awâf*) pendant le pèlerinage en tant qu'acte d'adoration

pas juste». Si vous prononcez une telle parole, la situation change, l'ambiance se tend et les partisans aveugles se mettent en colère.

Il s'agit là d'une forme de soufisme contemporain, une forme de sanctification des individus, une forme d'infaillibilité sous-entendue qui leur est attribuée. Les *rawâfid* considèrent que leurs imams sont infaillibles, or nous, selon notre crédo, personne n'est exempt d'erreurs en dehors du Messager d'Allah (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*). Personne hormis lui n'est infaillible. Cependant, [il est à noter que] beaucoup y croient théoriquement, mais dans la pratique, les choses changent en réalité, et on peut percevoir une forme d'exagération [de leur part].

Il incombe au musulman de dire ce qu'a dit l'imam Mâlik (qu'Allah lui fasse miséricorde) : « On prend de la parole de tout un chacun et [on] en rejette, excepté du propriétaire de cette tombe », disait-il en montrant la tombe du Messager (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*).

Et la règle veut que l'on ne reconnaisse pas la vérité par les hommes mais qu'on reconnaisse les hommes par la vérité. Nous approuvons la parole de quiconque dit une vérité, même s'il s'agit de Chaytân le lapidé. En effet, lorsque Chaytân a dit à Abû Hurayra (qu'Allah l'agrée) : « Si tu lis âyatu l-Kursy, aucun diable ne s'approchera de toi jusqu'au lendemain ». Il en informa le Messager d'Allah (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*) qui a dit : « En réalité, il vous a dit la vérité, même s'il est un menteur. » [14]
Quant à celui qui dit une chose fausse, nous la rejetons et nous ne l'acceptons pas même si elle provient d'un individu pour qui nous avons de la considération.

Ici, il y a un sujet sur lequel beaucoup de personne font des erreurs qui comporte un pan de la première forme de *ghuluw* qui est l'exagération dans la compréhension de la religion ; et il comporte un pan lié à la deuxième forme de *ghuluw*, qui est [l'exagération dans] la sanctification des gens, et ceci est une question d'obéissance.

L'obéissance absolue, mes chers frères, est uniquement vouée à Allah et à Son Messager (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*). L'obéissance à Allah est une obéissance absolue dans laquelle il y a nulle place au débat et il en est de même de l'obéissance à l'égard de l'Envoyé (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*). Car l'obéissance au Messager est une obéissance [prouvée] par le Coran : ***{Quiconque obéit au Messager obéit certainement à Allah.}*** (S.4 ; v.80) Quant à l'obéissance vouée à autre qu'Allah et à Son Messager, quel que soit l'individu : le père, l'époux ou autre, leur obéissance est restreinte à l'obéissance d'Allah et de Son Messager.
Mais ce qu'il arrive parfois, c'est que les gens font des erreurs dans la compréhension de la religion et estiment que l'obéissance doit se faire de manière absolue. L'obéissance de l'épouse envers le mari ainsi que l'obéissance du fils à l'égard du père ou encore l'obéissance de l'employé envers son chef, serait une obéissance absolue et que tout ce qu'ils disent doit être accepté. Et ceci est une erreur sur laquelle le Prophète (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*) avait déjà attiré l'attention à son époque.

---

[14] NDT : Rapporté par Al Bukhârî dans son *Sahîh*

Le Prophète avait [un jour] envoyé une *Sariyya (*escadron, troupe), dirigée par un homme des *Ansâr*. Ce dernier pris de colère à cause de certains compagnons qui étaient avec lui, ordonna d'allumer un grand feu puis, il leur dit : « Le Prophète (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*) ne vous avait-il pas dit que vous deviez m'obéir en tant qu'Emir ? ». Ils dirent « Oui ». Puis il ajouta : « Entrez donc dans le feu ». Les gens se sont alors divisés en deux groupes : un groupe qui s'empressa à vouloir entrer dans le feu, pourquoi ? Car il a mal compris l'obéissance. Il s'est trompé dans l'obéissance à l'émir et il s'apprêtait à entrer dans le feu. Et un autre groupe déclara : « Non, nous avons suivi le Messager afin de fuir le Feu ». Sa colère fut alors apaisée et il éteignit le feu. Lorsqu'ils rejoignirent le Messager d'Allah (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*), ils lui firent part de ce sujet. Le Prophète dit : « si vous étiez entrés dedans [le feu], vous n'en seriez pas ressortis »[15].

Ceci est une erreur, car ils ont accordé à cet homme le même rang que l'Envoyé (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*) ; ils ont exagéré sur ce point, et qu'importe son commandement, [ils pensaient que] celui-ci devait être accepté. Ceci est faux, parce que les ordres de cet homme qui dirigeait cette *Sariyya* sont subordonnés aux ordres du Messager d'Allah (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*). Si son ordre concorde avec celui de l'Envoyé, alors il est accepté et s'il est contraire aux commandements de l'Envoyé, il est rejeté. Tant que son ordre ne contredit pas celui d'Allah et de Son Messager c'est-à-dire en rapport avec le licite et l'illicite, alors il reste dans le cadre de l'obéissance.

La sanctification des individus est donc directement liée à l'obéissance (*at-tâ3a*). Si l'on porte une admiration excessive envers une personne et qu'on la croit infaillible, de ce fait on lui obéira dans toute chose. Et c'est d'ailleurs l'une des causes de l'égarement de beaucoup de personnes parmi les gens du Livre. Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines comme Seigneur en dehors d'Allah car lorsqu'ils leur permirent l'illicite et leur interdirent le licite, ils leur obéirent et pensèrent que cette obéissance était un devoir à leur égard, comme une marque de vénération (*ta'dhim*) ou une sanctification (*taqdîs*) ; et c'est ainsi qu'ils se sont rendus coupables de mécréance, et nous demandons à Allah le salut et la paix.

Lorsque le Prophète (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*) a mentionné ce verset à 'Adiy Ibn Hâtim alors que celui-ci était encore chrétien : ***{Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Christ fils de Marie, comme Seigneurs en dehors d'Allah, alors qu'on ne leur a commandé que d'adorer un Dieu unique. Pas de divinité à part Lui ! Gloire à Lui ! Il est au-dessus de ce qu'ils [Lui] associent.}*** (S 9 ; v.31)
Ce dernier dit : « Ô Messager d'Allah, nous ne les avons pas adoré ». Il dit : « Ne vous ont-il pas permis l'illicite et vous leur avez obéi ? Et ne vous ont-ils pas interdit le licite et vous leur avez obéi ? ». 'Adiy répondit : «En effet ». Alors le Prophète dit : « [C'est] en faisant cela [que], vous les avez adorés ».

Parfois, la sanctification des gens (*taqdîssu l-achkhâs*) – à travers l'obéissance et la

[15] NDT : Rapporté par Muslim (1840) et al Bukhârî (4085)

vénération et plus précisément les personnes de science ou les personnes qui accomplissent beaucoup d'actes d'adorations [ou encore] les *Awliya* ou les saints - engendre cette exagération et conduit à l'obéissance [à des créatures] dans la désobéissance à Allah. Et ceci arrive souvent.

Un frère de confiance originaire d'un pays arabe m'avait un jour raconté une histoire singulière et dont je n'aurais jamais pensé qu'elle puisse se produire. [Cette histoire concerne] un homme appartenant à un groupe islamique et dont le père faisait également partie. Il advint qu'un jour le père quitta ce groupe et se contentait de faire le prêche seul. Le fils avait pour habitude de mettre tous les mois une certaine somme d'argent à la disposition de son père. Et ce frère de confiance m'a dit que le père lui a rapporté que depuis qu'il avait quitté ce groupe et qu'il faisait seul la *da3wa*, le fils refusait de lui verser cette somme mensuelle, qu'il mettait à disposition du fait de son obéissance envers son groupe. Le fils se rebella ainsi contre son père…

Chers frères, ceci est une forme de sanctification du groupe (*taqdîs al jamâ'a*), une exagération dans l'obéissance. Le fils pense que l'obéissance au groupe passe avant l'obéissance à Allah et avant l'obéissance au père. Et ceci est une terrible erreur ! Aucuns groupes, partis, chefs, savants ou autres ne doit être obéis si leurs ordres sont contraires aux ordres d'Allah et de Son Envoyé (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*). L'obéissance ne se fait que dans le bien.

Ainsi mes frères, nous avons beaucoup parlé de ce sujet (*al ghuluw*) du fait de son importance, venons-en maintenant au prochain point : *al Irjâ²*.

Les différents types d'*Irjâ²* :

A l'origine *al Irjâ²*, linguistiquement, a pour sens le fait de reporter (*ta²khîr*).
{Et d'autres sont laissés (âkharûna murjawn) dans l'attente de la décision d'Allah, soit qu'Il les punisse, soit qu'Il leur pardonne.} (at-Tawba ; v.106)
Les *Murji²a* sont ceux qui retardent, reportent (*mu²akharûn*), voici donc sa signification.

Quel est cet ajournement auquel ces gens procèdent et qui a fait d'eux des *Murji²a* ?

Ils ont repoussé (*akharû al 'amal*) et exclu les actes de l'appellation de la foi (*mussamâ l-Imân*) et ont dit : les actes ne font pas partie de la foi. Pour eux, la foi (*al imân*) se limite à la conviction et certains entendent par-là l'affirmation (*al iqrâr*), c'est-à-dire la parole : les deux attestations de foi (*chahâdatayn*). Pour eux, les actes tels que la prière, l'Aumône légale (*Zakât)*, le Jeûne etc., ne font pas non plus partie de la foi. Et c'est ainsi que dès lors qu'ils eurent séparé les actes de l'appellation de la foi, ils furent nommés *Murji²a* ce qui veut dire qu'ils ont retardé les actes.

Ce *madhhab* est apparu à la fin de l'époque des Compagnons. Qatâda (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : « l'Irjâ² est apparu après la fitna d'Ach'ath ». La *fitna* concernant Ach'ath eut lieu à la fin du temps des Compagnons (qu'Allah les agrée), et

il se peut que Anas ibn Mâlik ait vécu cet évènement sachant qu'il fut parmi les derniers Compagnons (qu'Allah les agrée).

Les gens de science disent que le premier à être venu avec cette doctrine fut Dharr ibn 'Abdillah Al Malhadi et que Ghaylan ad-Dimachqi et Dja'd ibnu Dirham ont pris de lui. Il a aussi été dit que Hassan ibnu Muhammed ibn al Hanafiya fut le premier porteur de cette doctrine.

Quelle est la position des *murji²a* concernant *al imân* (foi) et *al kufr* (mécréance) ?

Cette doctrine a aujourd'hui répandu ses racines dans tout le monde Islamique et se propage énormément. Il est considéré comme le *madhhab* le plus dangereux pour la *Ummah*, c'est pourquoi nous devons précisément bien réfléchir et être attentif en tentant d'apporter plus de clarté et d'expliquer ce sujet.

Au sujet de la foi, les *murji²a* se divisent en deux groupes et pour certains gens de science, ils se partagent en 3 groupes.

Le premier groupe se nomme les *murji²a al fuqahâ² (les murji²a juristes).*
Leur doctrine consiste à dire que la foi est la croyance dans le coeur (*i'tiqâdun fi l-qalb*) et la confirmation par la parole par la prononciation des 2 témoignages de la foi seulement. Ces personnes sont ainsi appelées *murji²a al fuqahâ²* et c'est sur cette croyance que se trouvait l'imâm Abû Hanîfa (qu'Allah lui fasse miséricorde) et ses disciples. Cependant, certains chercheurs ont dit qu'à la fin de sa vie, l'imâm Abû Hanîfa se serait démarqué de cette voie et serait revenu sur la voie des *Salafs*, et Allâh sait ce qu'il en est réellement. Toujours est-il que la « *'Aqîda at-Tahâwiyya* » qui a été rédigée par un auteur appartenant au *madhhab* d'Abû Hanîfa, reprend la croyance des *murji²a al fuqahâ²* concernant la foi.

Les *murji²a al fuqahâ²* estiment que les actes ne font pas partie de la foi, mais en même temps, ils disent que celui qui commet un grand péché, mérite un châtiment.
Ils se distinguent des *murji²a al ghulât* (*murji²a* extrêmes) sur deux points :
- ils incluent la parole (*iqrâr*) dans la foi,
- ils estiment que celui qui commet un grand péché mérite un châtiment, la menace d'Allah (*al wa'îd*) se dresse sur lui.

Quant au deuxième groupe, les savants les nomment les *murji²a al-ghulât*.
Ils disent que la foi n'est que l'affirmation de la croyance uniquement (*tasdîq bi l-qalb*)[16] et n'incluent en rien les actes. Et c'est le cas des *murji²at ul-jahmiyya* qui prétendent que la foi est seulement la connaissance du coeur (*ma'rifa*)[17]. C'est une

[16] NDT : L'affirmation/approbation du cœur, c'est-à-dire confirmer uniquement qu'on a l'intime conviction qu'Allah est Unique et le Seul digne d'être adoré

[17] NDT : C'est-à-dire qu'il suffit d'avoir la connaissance dans son cœur de l'existence d'Allah, Ses Messagers, etc. et ils n'incluent pas les actes du cœur dans *al imân*. Et ceci est la position de *Jahm ibn Safwân* et ses suiveurs tel que *As-Sâlihî.*

doctrine abominable et le simple fait de se l'imaginer suffit à constater sa caducité.

Le simple fait qu'une personne sache qu'Allah existe, et qu'Il est la Divinité – quand bien même elle n'y croit pas dans son coeur – le fait qu'elle sache cela, alors une telle personne est croyante pour eux. Certains érudits ont par ailleurs considéré que ceux qui disent que la foi est uniquement l'approbation du coeur (*tas̱dîq*) ou que la foi est uniquement la connaissance (*ma'rifa*) ont un seul et même *madhhab*.

Le cheikh *al Islâm* Ibn Taymiyya (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit : « La doctrine qui contient le *tas̱dîq* sans que les actes du coeur en fassent partie ne se différencie pas de la doctrine qui dit que la foi est uniquement *al ma'rifa* », c'est-à-dire que ces deux croyances constituent une seule et même doctrine.

Il y a une troisième parole rapporté par cheikh *al Islâm* qui dit : « Il existe certains *murji²a* qui disent que la foi est le *tas̱dîq* en y incluant quelques actes du coeur comme l'amour envers Allah *'azza wa jall* et Son Prophète (*s̱alla Allahu 'aleyhi wa sallam*) ». Ces derniers sont moins dangereux que les précédents qui disent que la foi est uniquement le *tas̱dîq* ou *al ma'rifa* - constituant une seule et même doctrine selon le cheikh *al Islâm* - et sont considérés mécréants par certains *Salafs* tels que Waki' ibnu Jarah, l'imam Ah̲med et d'autres…Telle est donc la doctrine des *murji²a*.

Vous imaginez, il y a un *madhhab* disant que la foi est juste la connaissance ou la simple approbation du coeur (*tas̱dîq*), que signifie la simple approbation du cœur ?

Cela signifierait [du point de vue des *murji²a*] qu'un individu saint d'esprit qui ne prononce pas les *chahâdatayn*, c'est-à-dire qui ne dit pas : « *la illaha illa Allah, Muh̲ammad rassûlulah* » et qui dans le même temps se prosterne devant une idole, ou insulte Allah ou le Messager puis dit : « *je crois mais avec le coeur* » alors, ils disent qu'il est un croyant avec une foi parfaite, comme la foi d'Ibrâhîm, Mikâ²îl et Muh̲ammad (*s̱alla Allahu 'aleyhi wa sallam*). Quand bien même il commettrait des abominations et d'autres méfaits, il possède [selon eux] la même foi que le Messager (*s̱alla Allahu 'aleyhi wa sallam*). Il ne fait aucun doute qu'il s'agit là de la pire de toutes les doctrines.

Que dit leur *madhhab* concernant la mécréance (*al kufr*) ?

En s'appuyant sur le fait que [leur définition de] la foi est la simple approbation (*tas̱dîq*), alors la mécréance est pour eux la dénégation (*at-takdhîb*) et chez ceux qui considèrent que la foi est la connaissance (*ma'rifa*) alors pour eux la mécréance est l'ignorance (*jahl*).

Ainsi, chez les *murji²a*, la mécréance est le simple déni : celui qui accuse le Prophète (*s̱alla Allahu 'aleyhi wa sallam*) de mensonge en son for intérieur devient alors (pour eux) mécréant, en revanche s'il dément le Messager par sa langue en prétendant croire en lui par son cœur, ou se moque de lui ou méprise le Coran ou encore n'a jamais consacré à Allah une prosternation voir qui n'a jamais fait la prière : il est considéré,

auprès d'eux, comme étant un croyant avec une foi pleine, tant qu'il prétend qu'il approuve par son cœur.

Et ceci, mes frères, est la doctrine des *murji²a* que l'on trouve en résumé dans les livres relatifs au dogme. Cette doctrine a engendré les doctrines *Ach'ariya* et *Mâturidiya* pour lesquelles la foi est le *tasdîq* bien qu'ils introduisent certains actes du coeur comme l'amour (ils se différencient d'ailleurs des *Jahmiyya* en cela) et certains de leurs extrémistes vont jusqu'à nier tout acte du coeur. Comme le dit le cheikh *al Islâm* Ibn Taymiyya : celui qui suppose l'existence d'une doctrine qui limite la foi au *tasdîq* (approbation) non-accompagnée d'un quelconque acte du coeur, puis dit que cette doctrine serait différente de la doctrine qui limite la foi à la simple connaissance (*al ma'rifa)*, celui-là est dans l'erreur.

Il n'en demeure pas moins que cette doctrine existe et ces individus sont nombreux dans le monde Islamique.
Celui qui suit ce *madhhab* et n'accomplit aucun acte pour Allah : ne prie pas, ne jeûne pas, ne donne pas *la Zakât*, n'accomplit pas le pèlerinage, n'est point bon envers ses parents etc, et dans le même temps, commet bon nombre d'actes ou de paroles de mécréance comme ne pas gouverner avec la *Chari'a*, aider les mécréants contre les musulmans, se prosterner devant une idole, insulter Allah et le Messager, alors à leur yeux cette personne est un croyant avec une foi pleine tant qu'il prétend avoir la foi dans son coeur.

Tel est le *madhhab* des *murji²a* et il perdure de nos jours plus que jamais. Il est le pire *madhhab*, mes frères, ayant une grande et dangereuse influence sur les musulmans. Et ce danger peut être illustré à travers cet exemple : imaginez un village où se trouvent des *chuyukh* ou savants du mal qui suivent ce *madhhab* (*Irjâ²*) et qui disent : « *Si vous croyez avec votre coeur qu'Allah est la véritable Divinité et que Muhammad est un Messager, alors cela n'a pas d'importance que vous commettiez des péchés et des turpitudes et que vous délaissiez les devoirs et obligations, votre foi demeure comme celle de Jibrâ²îl, Mikâ²îl et Muhammad ('aleyhim as-salâm).* »

Vous rendez-vous donc compte de ce que dit le cheikh de ce village ?

En d'autres termes, ce cheikh leur dit qu'une personne qui lutte dans le sentier d'Allah et combat les mécréants jusqu'à ce que son sang soit répandu et une personne qui meurt (qu'Allah me préserve ainsi que vous) avec un verre d'alcool dans les bras d'une chanteuse ont la même foi et que les deux entrent au Paradis. Comment peut-on imaginer après de telles paroles qu'une personne veuille combattre dans le sentier d'Allah??? C'est tout bonnement impossible.
Si je sacrifie ma personne, mon sang et mon argent et qu'au même moment une autre personne meurt en commettant toutes sortes de péchés et que lui et moi sommes tous deux destinés au Paradis avec une foi identique, alors pourquoi devrais-je sacrifier ma personne ? Pourquoi sacrifierais-je mon sang ? Pourquoi donnerais-je de mon argent ?
Si vous parvenez à vous représenter cet exemple, vous comprendrez la dangerosité de la propagation de ce *madhhab* dans le monde Islamique.

C'est par ce *madhhab* que s'est propagé l'associationnisme : les tombeaux ont été adorés en dehors d'Allah et les savants *murji²a* prétendent que ces gens (adorateurs de tombeaux) sont croyants. Tant qu'ils ont la croyance dans leur coeur, alors tout va bien. Les obligations de l'Islam ont été délaissées telle que la prière. Beaucoup de personnes ont abandonné la prière sous prétexte qu'il leur a été dit que lorsque l'on croit en Allah dans son coeur alors on demeure musulman sachant que le péché ne nuit pas à la foi selon eux, ni la désobéissance.

Ajouté à cela le fait de soutenir les mécréants contre les musulmans, de gouverner avec d'autres lois que la *Chari'a*, avec des lois forgées dans les pays musulmans, malgré cela, ces gens seraient considérés malgré tout musulmans avec une foi digne de celle de Jibrâ²îl ou Mikâ²îl.

Quelle est donc cette religion ??? Quel est donc cette vision de l'Islam ??? Est-ce avec cela qu'est venu le Messager d'Allah (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*)? Non ! Ce n'est pas ce avec quoi l'Envoyé (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*) est venu.

Par conséquent, le *madhhab* de l'*Irjâ²* fait partie des *madhâhib* les plus dangereux et les plus odieux à avoir eu un impact négatif sur la communauté et l'a conduite à son humiliation et à sa servilité face à ses ennemis.

Ce *madhhab* a conduit à la perversion, il a conduit à l'hérésie, à la paralysie de la religion Islamique. Ainsi, il n'y a dans cette religion – celle de l'*Irjâ²* - aucune action, aucune loi, aucun rite, et les gens disent que l'essentiel est le for intérieur. Et j'ai entendu de nombreuses fois bien des personnes de différents pays dire que l'essentiel est la conscience, le coeur : si vous croyez avec le coeur, alors tout va bien.

Si ce sujet est clair, nous allons maintenant aborder le sujet de l'influence des gens de l'*Irjâ²* sur la communauté notamment à notre époque.

Ce *madhhab* a causé un impact sur les fondements de la religion (*Ussûl ad-Dîn*) et beaucoup de principes avec lesquels le Messager d'Allah (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*) est venu ont été déformés. Les lois du Coran et de la *Sunnah* ont été affectées à cause des déclarations de certaines personnes appartenant à ce *madhhab*.

Par exemple :
- la prière (*Salât*), un pilier de cette religion qui a beaucoup été délaissée à cause de ce *madhhab*, alors que le Messager (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*) a dit : « Le pacte (*al 'ahd*) qu'il y a entre nous et eux est la prière, quiconque l'abandonne aura mécru. »[18] Et il (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*) a dit : « Celui qui abandonne la prière a commis de la mécréance et du *chirk* ».
- le fait de gouverner avec autre que la *Chari'a* dans les pays musulmans, beaucoup de notions [relatives à ce sujet] ont été déformées.

[18] NDT : Rapporté par l'Imam Ahmad, at-Tirmidhî et Nassâ-î.

Et je prends un exemple clair, un sujet sur lequel une énorme erreur et une irrégularité ont émergé et ont beaucoup influencé la communauté. Ce sujet est celui du « *takfîr* ». Un sujet dont vous avez certainement beaucoup entendu parler ces dernières années. Et nombreux sont ceux qui sont qualifiés de « takfîrî » (*at-takfîrîyun*).

Comment ce sujet est-il abordé ?

Ce sujet polarise deux extrêmes : d'un côté ceux qui sont constitués des gens de l'exagération (*ahlu l-ghuluw*) qui sont les *khawârij*, lesquels qualifient de *kâfir* l'auteur d'un grand péché comme nous l'avons déjà expliqué précédemment. Et à l'opposé, ceux qui sont constitués des gens de l'aversion et de l'*Irjâ²* (*ahlu l-djafâ² wa l-Irjâ²*) qui ont dilués de nombreuses affaires religieuses et prétendent que celui croit dans son coeur, peu importe ce qu'il peut commettre comme annulatifs : il demeure musulman. Ils émettent comme condition au *kufr*, le fait d'approuver le *kufr* avec le coeur (*istihlâl*) ou la dénégation du coeur (*takdhîb al-qalb*). Même si un homme se prosterne devant une idole, il n'est pas mécréant, tant qu'on ne sait pas si dans son coeur il dément le Messager. Ils ont établi ainsi [comme condition] à la mécréance, le démenti.
Et donc, nous trouvons beaucoup de *Zanâdiqa*, qui lorsqu'un individu les rend mécréant en leur disant : « *Ils sont mécréants apostats parce qu'ils ont insulté Allah et le Messager* », ils lui disent : « *Tu es un takfiri* ».

Ainsi, il existe de nombreux dirigeants qui gouvernent avec autre que la Loi d'Allah, qui jugent avec les lois humaines dans les pays des musulmans, alors que des savants tels que le cheikh Mohammed ibn Ibrâhim al Cheykh (qu'Allah lui fasse miséricorde) ont dit que cela relevait de la mécréance, certains ont alors dit : *«[Ceux qui tiennent les mêmes propos que le cheikh] sont des takfîrîyun* ».

Pourtant lorsque les érudits ont beaucoup parlé sur le fait de s'allier avec les mécréants contre les musulmans, et les savants de la *Ummah* étaient unanimes pour dire qu'il s'agissait de mécréance, comme l'a rapporté Ibn Hazm ainsi qu'un groupe de gens de science dont le dernier à l'avoir rapporté est le cheikh Ibn Baz, mais certains ont encore dit : « *Ce sont des takfîrîyun* ».
Bon nombre de sujets font ainsi l'objet de confusion à cause d'une erreur [de compréhension] dans ce sujet.

Il faut savoir que ce qui est correct [en la matière] est ce avec quoi le Messager (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*) est venu, c'est-à-dire :
- celui qui se rend coupable de mécréance est mécréant[19], et nous ne craignons pas de le qualifier ainsi. Quant à celui qui ne commet pas d'acte de mécréance, il est interdit de le rendre mécréant. Et Allah (*Jalla cha²nuh*) a fait, dans Son noble Livre, le *takfîr* de nombreux peuples. Et quiconque lit la sourate At-Tawba le constatera : ***{Et si tu les interrogeais, ils diraient très certainement : "Vraiment, nous ne faisions que bavarder et jouer." Dis : "Est-ce d'Allah, de Ses versets (le Coran) et de Son messager dont vous vous moquiez ? " * Ne vous excusez pas : vous avez bel et bien***

[19] NDT : En tenant compte des principes du *takfîr* et en l'absence de *mawâni'*.

rejeté la foi après avoir cru…} (Sourate at-Tawba ; v.65-66)

Cela signifiait qu'il s'agissait de personnes musulmanes. Et dans un autre verset il est dit ***{Ils jurent par Allah qu'ils n'ont pas dit (ce qu'ils ont proféré), alors qu'en vérité ils ont dit la parole de la mécréance et ils ont rejeté la foi après avoir été musulmans…}*** (Sourate at-Tawba ; v.74)

Soyez attentif concernant la phrase : « ***après avoir été musulmans*** ». Ces personnes étaient musulmanes et se sont moquées du Messager d'Allah (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*). Puis Allah a fait descendre du dessus des sept cieux des versets, qui seront récités jusqu'au Jour Dernier indiquant que ces personnes sont devenues mécréantes.

Ainsi, le Prophète a également fait le *takfîr* de peuples et a déclaré que celui qui fait ceci ou cela, devient mécréant. Par exemple, « Le pacte entre nous et eux est la prière, celui qui la délaisse aura mécru». Ou alors lorsque al Barâ² ibn 'âzib (qu'Allah l'agrée) rapporte : « J'ai rencontré mon oncle qui portait un étendard. Je lui dis : « Où vas-tu ? » Il répondit : « L'envoyé d'Allah m'envoie chez un homme qui a épousé la femme de son père. Il m'a ordonné de lui couper la tête et de prendre ses biens » »[20] C'est-à-dire que l'homme en question est apostat, pourquoi ? Parce qu'il a permis ce qu'Allah a interdit. Il s'est marié avec la femme de son père comme il était coutume de le faire du temps de la *Jâhiliyya*, bien qu'Allah ait révélé dans Son Livre un verset interdisant une telle pratique. ***{Et n'épousez pas les femmes que vos pères ont épousées, exception faite pour le passé.}*** (Sourate an-Nissâ *;* v.22)
Cela signifie que le Prophète (*salla Allahu 3alayhi wa sallam*) a jugé que cet homme avait mécru et a ensuite mandaté un compagnon afin que cet homme soit exécuté et que l'on saisisse ses biens. Et si son meurtre n'avait pas été dû à son apostasie, il n'aurait pas récupéré ses biens.

Il y a aussi la fois où le Prophète (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*) envoya un homme afin de récolter l'aumône légale (*Zakât*) accompagné de Abdullah ibn Khatal[21]. Puis il y eut un différend, Abdullah ibn Khatal tua l'homme, s'enfuit vers la Mecque, en étant apostat. Lorsque la Mecque fut conquise, un homme vint au Prophète (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*) et dit : « Ibn Khatal est en train de s'agripper au rideau de la Ka'ba

---

[20] NDT : Rapporté par l'Imam Ahmad, at-Tirmidhî et Nassâ-î.

[21] NDT : Ibn Khatal était un musulman qui émigra à Médine. Le Prophète (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*) l'envoya ainsi qu'un homme parmi les *Ansâr* et son serviteur musulman afin de récolter la *Zakât*. Ils s'arrêtèrent pour marquer une pause quand Ibn Khatal ordonna au serviteur d'égorger une chèvre et de la préparer pour le repas. Mais celui-ci s'endormit et n'a rien pu faire. Alors, pris de colère, Ibn Khatal s'élança pour le tuer. Puis, craignant la sentence du Prophète Muhammed (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*) pour avoir tué, il apostasia et s'enfuit vers la Mecque (emportant avec lui la *Zakât*) où il rejoignit les mecquois et leur dit : « *Je n'ai rien trouvé de mieux que votre religion* ». C'est alors qu'il redevint polythéiste. Ibn Khatal possédait également deux esclaves chanteuses qui dénigraient le Prophète (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*). Le Prophète (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*) ordonna de les tuer ainsi que Ibn Khatal.*(Traduction approximative de As-Sârim al Maslûl [2/249-253])*

! » Le Prophète dit alors : « Tuez-le ! ». Ce qui signifie que le Prophète (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*) a qualifié cet apostat par la mécréance puis par la mise à mort.

Après la mort du Prophète (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*), Abû Bakr (qu'Allah l'agrée) avait également combattu les apostats. Il existe un récit connu où Abû Bakr dit : « Par Allah, s'ils me refusaient un seul bout de corde qu'ils apportaient au Messager d'Allah (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*), je les combattrais pour me l'avoir refusé ! »[22] Ainsi, Abû Bakr les a combattus et a fait capturer leurs femmes et leurs enfants. Les musulmans perpétuèrent cela comme on peut le constater dans des livres de *Fiqh* relatant des faits similaires dans la partie « *Hukm al murtadd* » (jugement légal de l'apostat).

Le *takfîr* est un vaste sujet. [Il s'agit d'] un jugement légal avec lequel Allah a statué et à partir duquel le Messager (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*) a fait appliquer les peines légales. Ibn 'Abbâs rapporte que le Prophète (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*) a dit : « Celui qui change son Dîn, tuez-le. »[23]. Il dit aussi : «Il est interdit de faire couler le sang du musulman sauf dans trois cas »[24] il les énuméra, parmi ces cas figurait celui de la personne qui apostasie et se sépare de la *Jamâ'a*.

Cela signifie que celui qui commet un des annulatifs est déclaré mécréant une fois qu'on s'est assuré que les preuves lui soient parvenues à ce sujet (*iqâmat al hujja*) et si les conditions au *takfîr* – que nous avons mentionnées au début – ont été respectées et les entraves absentes alors il sera déclaré mécréant à titre individuel, untel fils d'untel puis, la sentence d'Allah s'applique sur lui. L'imam des musulmans l'appelle à se repentir, autrement il est exécuté.

Je terminerai cette rencontre mes frères, par une comparaison entre les *khawârij* et les *murji²a*. Attention, il ne s'agit pas d'une comparaison entre *al ghuluw* et l'*Irjâ²* : non, ceci est un autre sujet, mais une comparaison entre les *khawârij* – qui est un groupe de *ghulât* - et les *murji²a*. En effet, les *ghulât* sont nombreux, parmi eux il y a des associateurs tels les adorateurs des tombes et les *rawâfid* sont des associateurs. Mais, ici, je fais une comparaison entre les *khawârij* et les *murji²a*.

Qui parmi eux nuisent le plus à la l'Islam ?

---

22 NDT : Abu Hurayra (ra) rapporte : « Le Prophète (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*) mourut, Abu Bakr lui succéda et certains Arabes renièrent l'islam. 'Omar demanda alors [à ce dernier] : « Vas-tu combattre ces gens alors que le Prophète (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*) a dit : "*On m'a ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils attestent qu'il n'est de dieu qu'Allah et que Muhammad est Son envoyé. Quiconque prononcera cette attestation préservera alors sa vie et ses biens, excepté dans le cas où il est coupable au regard de l'islam, et Allah le jugera en dernier ressort*" ? » Abu Bakr répondit : « *Par Allah, je combattrai quiconque établit une distinction entre la salat et la* zakât, *car la* zakât *est un dû sur les biens. Par Allah, s'ils me refusaient un seul bout de corde qu'ils apportaient au Prophète (salla Allahu 'aleyhi wa sallam), je les combattrais pour me l'avoir refusé !* » 'Omar dit alors : « *Par Allah, je compris alors sans le moindre doute que c'était Allah qui avait disposé Abu Bakr au combat et je sus alors qu'il avait raison.* » [Al Bukhârî et Muslim]

23 NDT : Rapporté par al-Bukhârî (6524), at-Tirmidhî (1458), an-Nassâ²î (4059)

24 NDT : Hadith authentique, rapporté par al Bukhârî (12/201) (n°6878) et Muslim (3/1302).

Si l'on observe ce sur quoi ces deux groupes sont fondés, il se manifeste clairement une sentence parfaitement claire.
Lorsque l'on observe le *madhhab* des *murji²a*, on constate que leur nuisance se porte sur la religion elle-même au moyen de l'abrogation. Il n'y a alors plus d'obligations et d'interdictions et les gens deviennent comme des animaux.
Et lorsque l'on observe le *madhhab* des *khawârij*, on constate qu'il porte atteinte aux individus dans l'ensemble et qu'il nuit à la compréhension de certains thèmes de la religion... Mais en général, le *madhhab* des *khawârij* cause surtout du tort aux gens en répandant leur sang et en rendant licites leurs biens. Cependant, s'ils sont tués alors qu'ils étaient monothéistes, ils sont destinés au Paradis.

Par contre, le *madhhab* des *murji²a* nuit à la religion elle-même. Les personnes commettant de l'associationnisme pensent qu'elles sont (encore) musulmanes. Peut-être qu'une personne qui insulte Allah et Son Messager et se moque de la religion pense qu'elle est toujours musulmane. Celui qui soutient les mécréants contre les musulmans peut penser qu'il demeure musulman. De ce fait, cette nuisance sur la religion revient à son abolition.

Par conséquence, les savants se sont accordés à dire que le *madhhab* des *murji²a* est plus dangereux et plus nocif sur les musulmans que le *madhhab* des *khawârij*.
Certes, le *madhhab* des *khawârij* est également mauvais et dangereux, je ne cherche pas à minimiser le mal de ce *madhhab* mais il s'agit de le comparer à celui des *murji²a*.

Toutefois, certains pourraient se poser la question suivante à savoir : « Pourquoi y a-t-il tant de récits mettant en garde contre les *khawârij* et que rien de tel n'est parvenu sur les *murji²a* ? ».

En effet, il existe beaucoup de récits concernant les *khawârij*, la raison est que le cas des *khawârij* porte à confusion. Car ce sont des personnes très assidues dans l'adoration, comme l'avait décrit le Messager « Vous mépriserez votre prière comparé à la leur, votre jeûne au leur, ils animent la nuit à travers les prières et luttent pendant la journée… »[25]. Leur cas est donc source de confusion pour les gens qui se laissent facilement impressionner. C'est pourquoi le Prophète (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*) les a précisément décrits. Il (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*) a dit : « Ils sortent de la religion comme la flèche transperce sa cible. ». La « cible » signifie le but, ce qui veut dire que la flèche sort sans qu'il n'y ait aucun sang dessus car c'est fait très imperceptiblement. Ainsi, lorsque les gens les voient, ils disent que ce sont des adorateurs, de bonnes personnes, des vertueux, alors qu'ils font partie des pires individus.
Et si nous ne les rendons pas mécréants et que nous ne les faisons pas sortir de la religion, certains savants les rendent mécréants tel le cheikh Ibn Baz qui appliquait le *takfîr* sur les *khawârij* néanmoins la majorité d'*Ahlu Sunna wa l-Jamâ'a* ne les considère pas comme mécréants.

---

[25] NDT : Rapporté par Muslim. [Ibn Taymiyya a dit : « *Le hadith relatif aux khawâridj a dix versions authentiques citées par Muslim dans son Sahîh et Al Bukhârî en a cité une partie…* »]

Dès lors, à cause du manque de clarté et des dangers qu'ils représentent pour les gens, car ils peuvent les suivre et les approuver, le Prophète (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*) a mis clairement en garde contre eux.

La première fitna des *khawârij* s'est produite à la fin de la période des califes bien-guidés en gardant à l'esprit qu'ils en avaient [auparavant] été avertis de manière claire.

Tandis que le *madhhab* des *murji²a* n'est pas imperceptible comparé au *madhhab* des *khawârij*. Et c'est pourquoi, je pense que celui qui fait attention se rendra compte du danger des *murji²a* comme j'ai voulu vous le représenter à travers l'exemple du village : celui qui boit de l'alcool et qui meurt dans les bras [d'une chanteuse], dans la turpitude serait similaire à celui qui adore Allah, qui répand son sang au combat dans le sentier d'Allah – ceci est impossible et un doué de raison ne l'accepterait aucunement. Et quiconque dirait : « *le plus véridique parmi les gens et parmi la majorité des musulmans est dans la désobéissance et dispose de la même foi que celle de Muhammad (salla Allahu 'aleyhi wa sallam)*» : toutes les populations musulmanes n'accepteront pas cette parole.

En d'autres termes, le *madhhab* des *murji²a* se manifeste clairement, il est apparent si ce dernier est expliqué. Ceci dit, qu'explique-t-on aujourd'hui aux musulmans ?
Envers les musulmans, le *madhhab* des *murji²a* n'est point expliqué mais il leur est dit qu'Allah est le Généreux (*al Karîm*) et que les actes qu'ils commettent n'ont pas d'importance tant qu'ils attestent « *la ilaha illa Allah* » ils feront partie des gens du Paradis et que les péchés ne nuisent pas à la foi. Ils bernent ainsi les gens avec cela. Parfois même lorsqu'une personne a mauvaise conscience du fait d'avoir commis un péché et se rend auprès d'un savant du mal, celui-ci lui injecte une piqûre anesthésiante nommée « *aucune désobéissance ne nuit à l'imân* ». Dès lors cette personne va tenter de faire taire sa conscience au moyen de cette mauvaise « anesthésie » que lui a injecté le savant du mal.

C'est pourquoi le grand nombre de *ahâdîth* traitant des *Khawârij* ne peut être considéré comme étant un argument de la dangerosité des *Khawârij* comparée à celle des *murji²a* : non ! Jamais ! C'est le contraire !

S'il y eut des mises en garde contre les *khawârij* c'est parce qu'ils n'étaient pas facilement identifiables sachant qu'ils accomplissaient beaucoup d'actes d'adoration, ne délaissaient pas l'obéissance et ne commettaient pas de péchés. Ils rendaient mécréants quiconque délaissait une obéissance et quiconque commettait une désobéissance, c'est pourquoi ils n'en faisaient point.

C'est pourquoi les savants du *hadith*, tel que l'imam al Bukhârî (qu'Allah lui fasse miséricorde), dans son recueil authentique a rapporté quelques *ahâdith* des *khawârij* comme authentiques sachant que les *khawârij* ne mentaient pas car pour eux le mensonge constitue un grand péché et commettre un grand péché rend mécréant [selon leur doctrine] et c'est pourquoi il n'était pas concevable qu'ils mentent. Par exemple

‘imrân ibn Hiṯân, connu pour être un *khârijî*, est cité comme rapporteur dans le recueil authentique d’al Bukhârî.
Tandis que chez les *murji²a*, c’est l’inverse. Le mensonge chez eux est à l’image du buveur d’eau, c’est chose facile, puisque les péchés ne nuisent pas à la foi.

Pour terminer ce cours béni, je me permets de mentionner la parole du cheikh *al Islâm* Ibn Taymiyya (qu’Allah lui fasse miséricorde) dans laquelle il fait référence au danger des *Murji²a*. Ces derniers étant à notre époque plus nombreux qu’auparavant - Puisse Allah ne pas laisser leur groupe s’accroître - sur les chaires (*manâbir),* à la télévision, ils traitent abondement des affaires liées au *takfîr* ainsi que sur le fait de ne pas juger avec la *Chari’a* et pourquoi [selon eux] il n’y aurait pas de mal à ça ; il déforment toute la religion et les fondements de l’Islam, ils attaquent énormément le cheikh Mohammed Ibn AbdelWahhâb (qu’Allah lui fasse miséricorde) en lui reprochant d’être trop strict et d’appliquer le *takfîr* à outrance tout en exprimant leur haine et leur mépris envers lui.
Comme vous le savez, le cheikh n’a rien amené de nouveau, il est venu en revivificateur et a appelé à ce que les gens reviennent à ce qui est conforme au Coran et à la *Sunnah*. Mais compte-tenu de l’imprégnation à l’*Irjâ²* de ces individus, ils s’attaquent au cheikh tout comme les *murji²a* précédents avaient été hostiles envers lui. En effet, la plupart des ennemis du cheikh étaient des *murji²a* qui tenaient comme discours que celui qui dit « *la ilaha illa Allah* » est musulman, quoi qu’il fasse, quand bien même il adorerait les tombes et commettrait du *chirk* envers les vertueux.

En somme, le cheikh al Islâm ibn Taymiyya (qu’Allah lui fasse miséricorde) a dit au sujet des *murji²a al-fuqahâ²* (ceux qui disent que la foi est *tasdîq* et *iqrâr*) : « Cela [l’*Irjâ²* des *Fuqahâ²*] fut un prétexte aux innovations des Ahl al Kalâm parmi les gens de l’Irjâ² et d’autres, [c'est-à-dire que leur parole a conduit à l’exagération et a restreint *al Imân* au *tasdîq* seulement] ainsi qu’un prétexte à la perversion, cette simple erreur de terminologie a engendré une grande erreur dans les croyances et les actes.[Le cheikh al Islâm (qu’Allah lui fasse miséricorde) précise que la différence entre les *murji²a al-fuqahâ²* et *Ahlu Sunna* est d’ordre terminologique et les savants ont suffisamment traité ce sujet] C’est pour cela que le discours était ferme pour condamner l’*Irjâ²* [parmi les imams des salafs] jusqu’à ce qu’Ibrâhîm an-Nakha3î [qui a vécu au temps des compagnons*]* a dit : « Leur *fitna* (c'est-à-dire aux *Murji²a*) est plus à craindre pour cette *Ummah* que celle des *Azâriqa* [les *Azâriqa* sont les *Khawârij* et Ibrâhîm an-Nakha3î a déterminé que la *fitna* des *Murji²a* était plus terrible que celle des *Khawârij*] ».
Et az-Zuhrî (*rahimahu All*ah) [qui a également vécu du temps des compagnons] a dit : « Il n’a pas été introduit en Islam une innovation (*bid3a*) plus nocive envers ses adeptes, que celle de l’*Irjâ²* ».
Al Awzâ ‘î (*rahimahu Allah*) a dit : « Yahya ibn Abi Kathîr et Qatâda ont dit : ‘’il n’y a pas une chose venant des passions, plus effrayante pour la *Ummah* que l’*Irjâ²* ‘’».
Et Charîq al Qâdî – en mentionnant les *murji²a* - a dit : « Ce sont des gens insidieux, les *râfida* te suffisent comme perfidie, mais les *murji²a* mentent sur Allah ».
Et Sufyân ath-Thawrî a dit : « Les *murji²a* ont rendu l’Islam plus fin que le vêtement

de *Sâbirî.* »[26] [le vêtement de Sâbirî est un vêtement très fin à travers lequel on peut percevoir le corps. Les *murji²a* ont rendu l'Islam très mince à cause du fait qu'ils ont exclu les actes de la Foi (pas de devoirs ni d'interdictions etc.) ainsi, il ne reste plus grand-chose de l'Islam.]

Et c'est pour cela que la débauche et la désobéissance prolifèrent par la cause de ce *madhhab* (des *murji²a*) qui est aimé des tyrans, des transgresseurs, des débauchés, des hérétiques et des désobéissants, et à ceux qui leur sont affiliés mais il ne convient pas aux gens de la piété et de la foi qui suivent ce avec quoi est venu le Messager (*salla Allahu 'aleyhi wa sallam*). En soit satisfait qui veut et le déteste qui veut.

Et j'implore Allah *Subhânahu wa Ta'âla* de ne pas nous sanctionner, de nous pardonner et de nous accorder une science utile ainsi que l'accomplissement de bonnes œuvres et qu'Il nous gratifie de la foi et de la *Sunnah*, ainsi que du discernement dans la religion. Et nous demandons à Allah *Subhânahu wa Ta'âla* de faire triompher Sa religion, d'élever Sa parole, d'honorer Ses alliés et d'humilier Ses ennemis, d'inspirer à la *Ummah* de Mohammad la guidée. *Allahumma* accorde-nous des imams sur la bonne voie qui soient honorés dans Ton obéissance, qui humilient ceux qui Te désobéissent, qui commandent le bien et interdisent le blâmable et c'est Toi qui est capable de toute chose.

Que le Salut soit sur notre Prophète Muhammad ainsi que sur sa famille, ses Compagnons. Et les louanges appartiennent à Allah.

Wa as-salâmu 'aleykum wa rahmatuLlâhi wa bârakatuh.

[26] NDT: *Majmou3 fatâwa* (395-394/7)